



VAULX'Infos

N° 3 - Juin 2025

Mairie de Vaulx
32 Route d'Hauteville
74150 VAULX



Téléphone : 04 50 60 55 63
Courriel : mairie@vaulx74.fr
Site Internet : www.vaulx74.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi : 8h30 à 12h00
Mercredi et vendredi : 13h30 à 18h30

Permanences du Maire et des Adjointes
sur RDV : s'adresser au secrétariat de
la mairie

Spécial Finances communales 2024-2025



LE BUDGET EST L'ACTE JURIDIQUE QUI PRÉVOIT ET AUTORISE LES RECETTES ET LES DÉPENSES DE LA COLLECTIVITÉ

Le vote du budget constitue l'acte politique majeur des orientations d'une commune.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Ce budget énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses prévues pour l'année.

Le budget de Vaulx a été voté le 14 mars 2025. En cours d'année des décisions modificatives pourront être nécessaires afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

La structure d'un budget comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

Réalisé et mis en page par le groupe de travail communication.

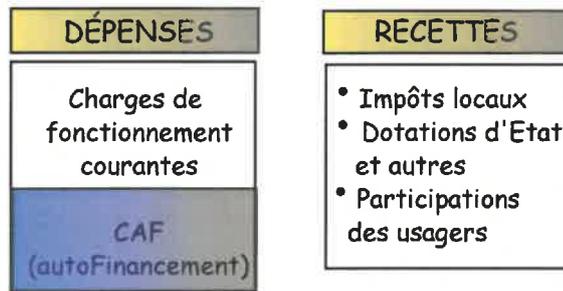
Responsable de la publication : Isabelle Vendrasco.

Impression Mairie - Juin 2025.

Ne pas jeter sur la voie publique

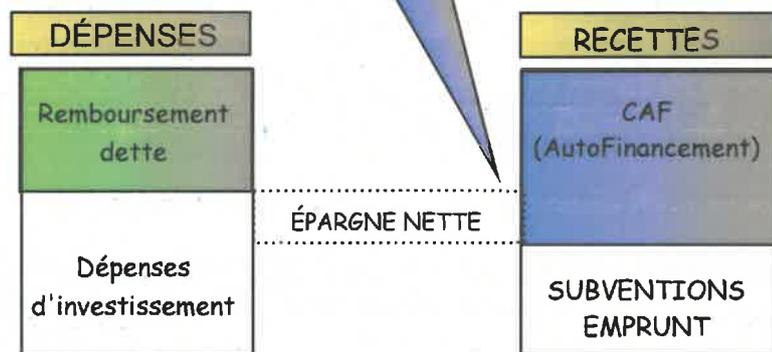
SCHÉMA SIMPLIFIÉ

SECTION DE FONCTIONNEMENT



La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement détermine la Capacité d'AutoFinancement (CAF)

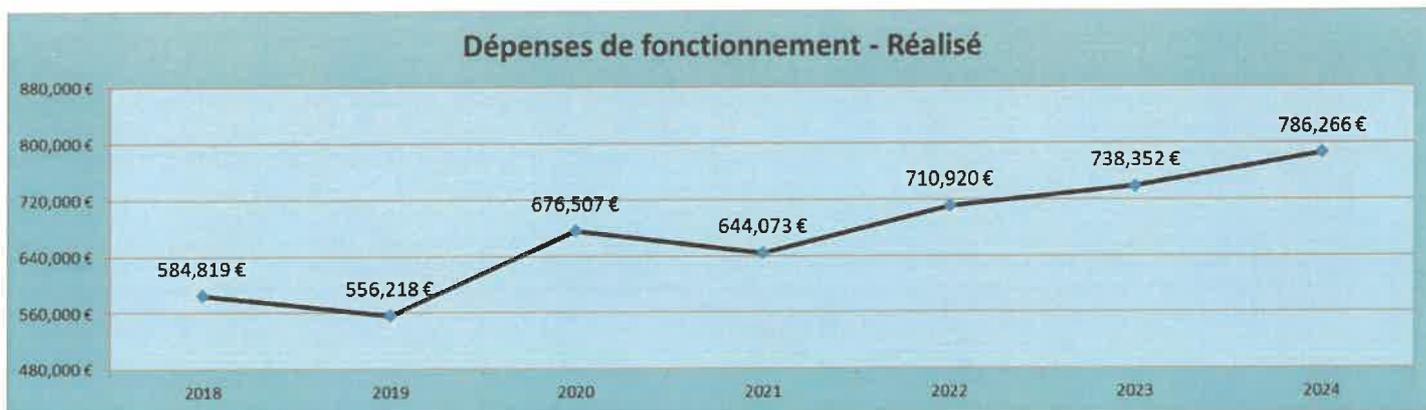
SECTION D'INVESTISSEMENT



Le budget des communes obéit à plusieurs principes dont un des principaux est celui de l'équilibre. Celui-ci s'entend à plusieurs niveaux :

- il doit exister un équilibre entre les dépenses et les recettes
- cet équilibre s'applique pour les dépenses de fonctionnement (charges courantes) mais aussi pour les dépenses d'investissement (équipements, infrastructures).
- enfin le remboursement de la dette doit être couvert par l'épargne de la collectivité.

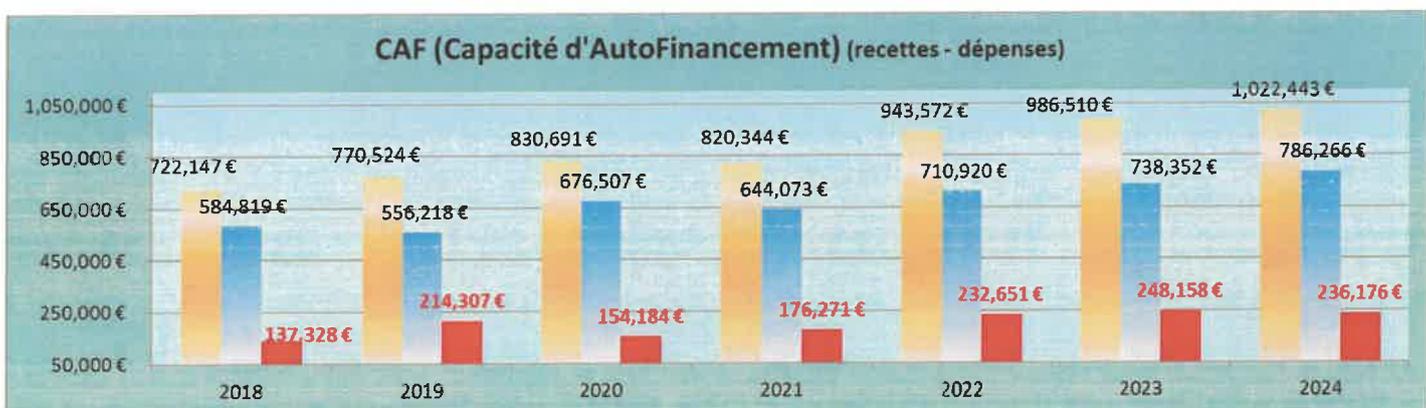
SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024



Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6% en 2024. Les charges ont été plus élevées avec la demande de trésorerie pour quelques mois et les dépenses pour la cantine avec les prestations externes temporaires.

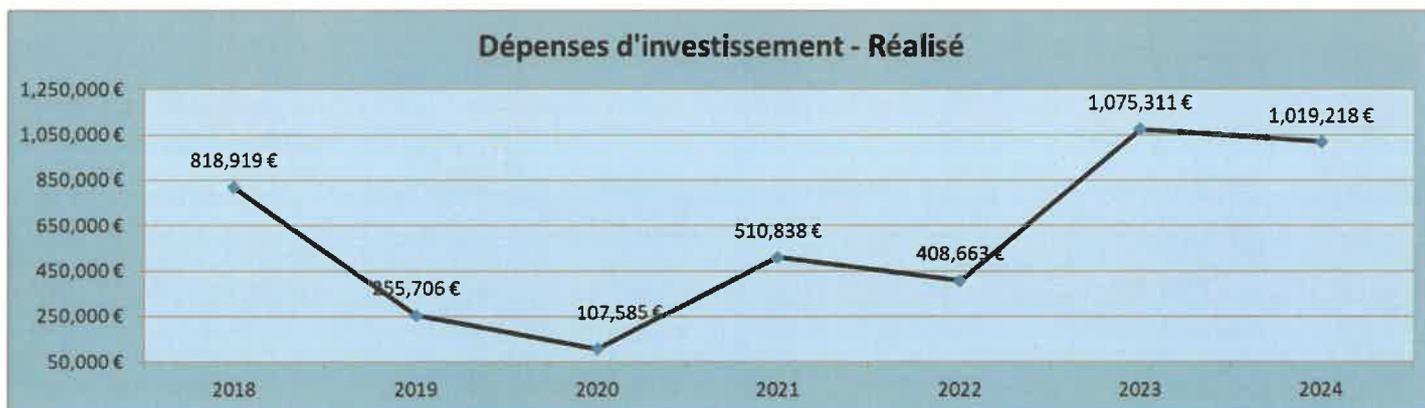


Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 4%. La hausse des « Bases » des taxes par l'état, a permis à la commune d'encaisser des recettes plus importantes par simple jeu mathématique. A noter la baisse des revenus des immeubles.

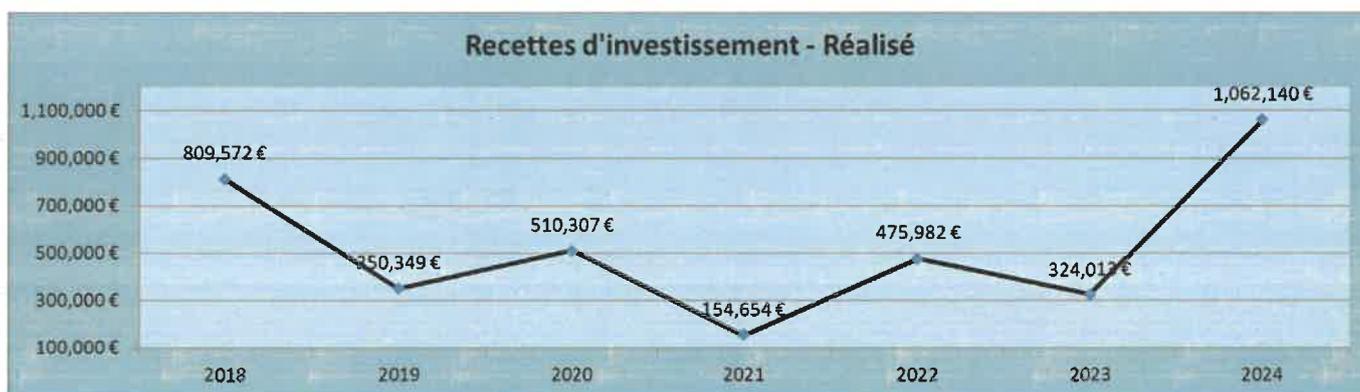


Il existe toujours une très bonne capacité d'Autofinancement (CAF) même si elle est en légère baisse par rapport à 2023. Elle reste supérieure à la moyenne de ces dernières années.

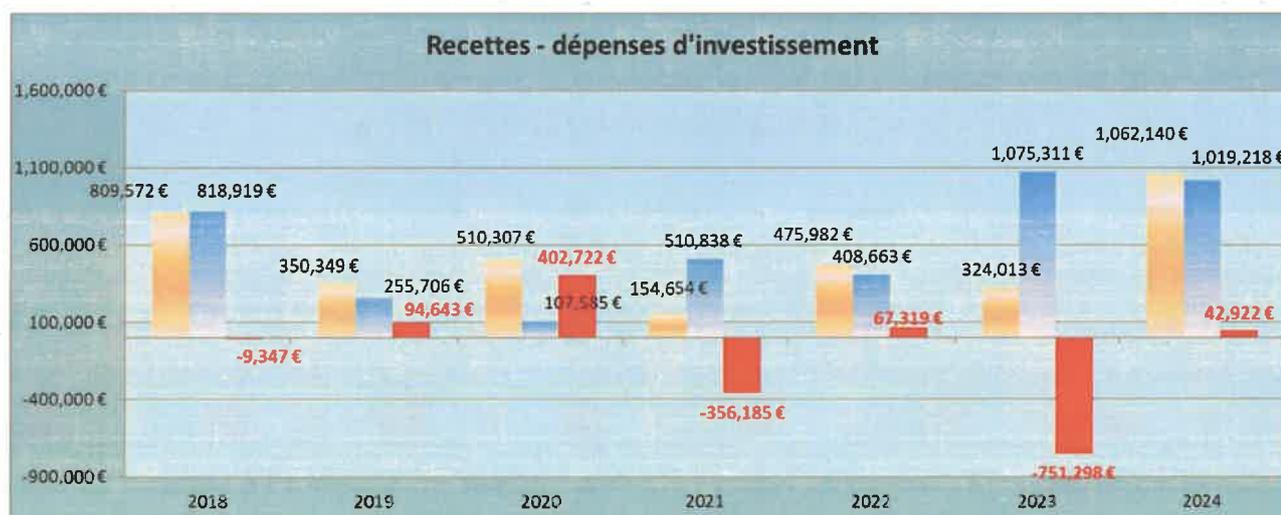
SECTION D'INVESTISSEMENT 2024



Les dépenses d'investissement ont diminué légèrement. Les travaux du centre chef-lieu ont été achevés et cette dépense représente environ 90% du montant total.



Les recettes d'investissement sont en forte hausse suite au décalage entre la réalisation des dépenses et le versement des subventions. Un travail de fond a été mené pour demander toutes les subventions en attente pour 281 594€.



Un solde positif de 42 922€ est à noter.

L'année 2024 a vu la fin des travaux routiers du chef-lieu. La plupart des dépenses d'investissement ont été mises en pause afin de reprendre un souffle au niveau de notre trésorerie.

Nous avons souscrit 500 000€ de trésorerie afin de faire la transition entre les paiements et la rentrée des subventions. Ce fût une première pour notre commune.

Il a donc fallu être prudent sur les dépenses afin de ne pas aggraver le manque de trésorerie.

2025 va marquer le retour à une bonne trésorerie et à un fond de roulement positif afin de donner des perspectives de projets pour les prochaines années.

BILAN

BUDGET PRINCIPAL 2024

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Achats et Fournitures	298 205 €	Remb./Remun. Personnel	11 070 €
Charges de Personnel	311 710 €	Domaine et Services	94 270 €
Autres Charges et Impôts	93 569 €	Impôts et Taxes	612 044 €
Charges Financières	23 538 €	Dotation Etat Part. Subv.	245 934 €
Charges exceptionnelles	759 €	Locations Immeubles et divers	59 125 €
FNGIR et Fond de péréquation	58 485 €	Produits financiers et divers	0 €
Opération d'ordre	0 €	Opération d'ordre / produits except.	0 €
Virement à section investissement	236 176 €		
Total	1 022 443 €	Total	1 022 443 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Emprunts et dettes assimilées	27 155 €		
Opération d'ordre	0 €		
Immo incorporelles	0 €	Opération d'ordre	80 356 €
Immo corporelles	988 519 €	Fonds divers / Dotations et autre	321 572 €
Immo en cours	0 €	Subventions d'Investissement	659 154 €
Dotations et divers	3 544 €	Amortissements	0 €
Subvention	0 €	Emprunts et dettes Assimilées	1 058 €
Sous total	1 019 218 €	Sous total	1 062 140 €
		Report Section investissement	-254 958 €
		Excédent de fonctionnement capitalisés en n-1	236 176 €
Fond de roulement	-212 036 €		
Total	1 043 358 €	Total	1 043 358 €

Remarque: Chiffres arrondis pour faciliter la lecture

BUDGET PREVISIONNEL 2025

Budget Principal	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses (Dont eau et assainissement / électricité / denrées alimentaires cantine/assurance / nettoyage locaux...)	908 586 €
Recettes	939 250 €
Capacité d'autofinancement	28 664 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	628 462 €
Recettes	637 561 €
Excédent pour investissement (Hors excédent d'investissement reporté)	9 100 €

Après délibération du Conseil Municipal du 04 avril 2025, les taux des deux taxes locales d'imposition restent inchangés pour 2025

	Taux 2025	Taux 2024
Taxe habitation		
Foncier bâti (*)	26,04%	26,04%
Foncier non bâti (*)	47,14%	47,14%

Montant du produit attendu : 415 754 €

Remarque: Chiffres arrondis pour faciliter la lecture

(*) La commune maintient sa politique concernant la taxe foncière "bâti" et "non bâti", à savoir de ne pas l'augmenter.

L'état poursuit ses augmentations sur les "bases" de la taxe foncière Bâti--> +6.07% Bâti.
Pour rappel concernant la taxe foncière "Bâti": +10.71% en 2022 et 8.63% en 2023 et +5.11% en 2024.

Ces bases servent de référence au calcul de la taxe foncière.